

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 9 juin, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de pascal MEHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MEHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Jean-Michel SAVARD, Olivier LUTHIER, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Virginie GUESDON, Charles GARNIER, Nathalie MORONVAL

Pouvoirs : Nicolas TRIPET donne pouvoir à Frédéric GRANDSEIGNE, Jean-Paul GARNIER donne pouvoir à Charles GARNIER

Nathalie MORONVAL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la dernière séance. Frédéric LEBON Fait part d'une erreur dans le compte-rendu du 28 avril 2016, concernant le point des ressources humaines, il s'agit du départ de Julie CAILLERET et non de Julie RAFFIN.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1) CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Francine THIERY informe de l'évolution du volume d'heures effectué par les agents techniques et qu'une analyse relative aux différentes missions des agents a été faite afin de connaître les besoins réels en terme de personnel. La réorganisation des services a entraîné une compression de 660 heures de travail ; et l'augmentation du temps de travail d'un agent actuellement à temps non complet.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de 29,40 heures par semaine.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **2) RECRUTEMENT EN COURS : CAE ET CANTINIERE**

Suite à 3 entretiens, le choix de recrutement d'une cantinière a été effectué. Madame Lucia MARTIN a obtenu le poste.

Pour le poste de CAE, le recrutement s'avère un peu plus complexe car les candidats doivent être éligibles par Pôle Emploi et des critères sont à respecter. Il se poursuit.

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction quand au recrutement fait pour le poste de cantinière, et à l'effort de travail fourni par les agents.

### **3) RENTREE SCOLAIRE 2016/2017 : TARIFS CANTINE ET NAP**

#### **\* CANTINE :**

Monsieur le Maire remercie Francine THIERY pour son travail fait sur ce point.

Pour l'année scolaire 2015/2016, la commune sert 8 400 repas aux enfants scolarisés, ce qui représente une dépense s'élevant à 58 000 €. Les recettes de repas sont d'environ 40 000 €.

La commune perçoit un fonds de concours de 8 690 € versé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Le repas d'un enfant coûte actuellement 4,70 €. Monsieur le Maire estime nécessaire d'atteindre un prix de 5 € pour un repas, sur 2 ans.

Il préférerait aussi que le déficit du coût de la restauration scolaire serve à améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter de 10 centimes d'euro le coût d'un repas, soit 2 % supplémentaires. Le repas sera donc facturé 4,80 €.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
PAR 14 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE**

**\* P.A.I. :**

La participation des parents dont les enfants bénéficient d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) s'élève à 2,70 € cette année.

Sur le même principe que la restauration scolaire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter de 10 centimes d'euro la participation des parents, soit un coût s'élevant à 2,80 €.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
PAR 14 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE**

Monsieur le Maire annonce qu'une information relative aux nouveaux tarifs des repas sera faite dans le prochain petit journal de May.

**\* N.A.P. :**

Francine THIERY énonce l'analyse financière réalisée sur les coûts des Nouveaux Accueils Périscolaires (N.A.P.) : l'Etat verse une aide à la ville à hauteur de 51 % et la commune de 21 %. Les familles contribuent au coût des N.A.P. à hauteur de 28 %.

Elle souligne la qualité des N.A.P. et la diversité des activités proposées.

Monsieur le Maire fait part de l'organisation que demandent les N.A.P. en terme de personnel détenant le BAFA.

S'il y a un souhait de mettre des options d'activités pour les N.A.P., il est nécessaire d'augmenter le prix. Il énonce l'importance de l'accessibilité aux N.A.P. par tous les enfants.

Les membres du Conseil Municipal sont unanimes sur le maintien des options N.A.P., et soumettent l'activité Cirque en 1<sup>ère</sup> option.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de passer à 4,50 € les 3 heures d'activité N.A.P., soit une augmentation de 1,50 €.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
PAR 12 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ET 1 VOIX CONTRE**

**4) APPEL D'OFFRES PERISCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire informe qu'une seule offre a été réceptionnée : l'Association Léo Lagrange. Son offre s'élève à un montant de 30 100 € par an, sans les options, pour un contrat d'un an renouvelable 2 fois.

Suite au dépouillement du 7 juin 2016, l'offre a été retenue. Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'offre de l'Association Léo Lagrange, et de prendre l'option Cirque pour le 1<sup>er</sup> trimestre du contrat.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **5) APPEL D'OFFRES RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire fait part que 3 offres ont été reçues : Les Petits Gastronomes, API Restauration et Armor Cuisine.

Suite au dépouillement du 7 juin 2016, la société Armor Cuisine arrive en tête, avec un prix de 2,30 € HT, pour un contrat d'un an renouvelable une fois car la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq souhaite faire un appel d'offres mutuel. Les 2 autres entreprises sont ex aequo.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre faite par la société Armor Cuisine.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **6) DEBLOCAGE DE L'EMPRUNT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les taux d'emprunt ont encore baissé. De ce fait, le Crédit Agricole propose un nouveau taux à 1,03 %, au lieu de 1,07 % précédemment voté au Conseil Municipal du 28 avril 2016.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter le nouveau taux à 1,03 % du Crédit Agricole.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

## **7) EVALUATION DES MAISONS DE VERNELLE ET DU PRESBYTERE**

\* **Maison de Vernelle** : elle a été évaluée par France Domaine à 80 000 €. C'est une maison bien entretenue et propre.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil quelle décision prendre pour cette maison. En cas de vente, une partie de la recette pourrait être réutilisée pour l'entretien du Hameau de Vernelle et/ou Marnoue (réfection des trottoirs...).

Les membres du Conseil Municipal proposent de la mettre en vente, et de charger une agence immobilière pour celle-ci. Jean-Michel SAVARD sera l'interlocuteur de l'agence.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

\* **Maison du Presbytère** : elle a été évaluée à 235 000 €, en tenant compte des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente ou relouer la maison (en l'état ou avec des travaux à faire contre des loyers gratuits), ou relouer la maison et vendre le terrain.

Le Maire serait partant pour garder la maison et la relouer. 3 membres du Conseil sont favorables à la vente.

Il suggère de faire faire un devis par 2 entreprises afin que des travaux soient effectués à minima et que le logement soit habitable.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de relouer la maison du Presbytère après la réalisation des travaux d'entretien (entre 15 et 20 000 € HT).

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
PAR 12 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

## **8) ORGANISATION DU HANGAR**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil de sécuriser la pièce de peinture afin d'y stocker du matériel, de faire amener l'électricité, l'eau pour permettre au cantonnier de travailler. Il propose d'acheter un groupe électrogène (devis fait par Gilles COLMANT).

### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

L'idée est de libérer un local pour le mettre à disposition des Associations. Par ailleurs, une demande de location de local a été faite par le Comité des Fêtes.

Frédéric LEBON ajoute qu'il n'est pas normal que les associations stockent le matériel chacun chez soi.

Monsieur le Maire proposent de mettre à disposition le local au Comité des Fêtes et de trouver des solutions pour toutes les Associations.

### **POINTS DIVERS**

- La réfection de la rue du Moutier a été faite par la société WIAME. Jean-Michel SAVARD indique que certains automobilistes ne savent pas dans quel sens prendre le « rond-point ». Monsieur le Maire propose donc de placer des panneaux signalant le sens de circulation.
- Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) est en cours auprès du Département de Seine-et-Marne. L'aide attribuée peut atteindre 50 000 €.
- Les portes ouvertes de la micro-crèche ont lieu le samedi 11 juin 2016 de 9h à 17h.
- Le petit journal de May sortira courant juillet 2016.
- Monsieur le Maire a fait le point avec l'entreprise concernant les compteurs Linky. La commune ne peut pas s'opposer à l'installation de ces compteurs, c'est la Loi.
- Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer en euros la délibération relative à la taxe d'inhumation et le coût à 50 €.

### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

- 2 actions SMITOM au sein de la restauration scolaire :
  - mise en place d'un composteur pédagogique,
  - lutte anti-gaspillage alimentaire.
- Une sortie pêche est organisée en juin par l'Association Le Gardon Rouge.
- Sylvie GAYET informe que le défibrillateur, placé devant la Mairie, est fourni avec des électrodes adultes, or, il serait bon d'être équipé d'électrodes pour enfants. Elle soumet l'achat de ces électrodes ou qu'elles soient fournies à l'achat d'un second défibrillateur. Dans l'immédiat, Virginie GUESDON se renseigne afin de savoir si les électrodes actuelles sont adaptables sur les enfants.
- Tarifs de location de la salle des Fêtes pour la réception des familles suite à des obsèques :
  - 50 € pour les habitants de May
  - 75 € pour les extérieurs.

Il s'agit d'un tarif symbolique, qui permettrait de payer le nettoyage.

- Remerciements des Associations : les Restos du cœur de Lizy pour un don, Le Gardon Rouge Lizéen, le Club de la Détente et l'Association Familiale et Rurale pour le versement des subventions de l'année 2016.
- Devis fait pour le feu d'artifice du 13 juillet, son coût a augmenté de 5%. Il s'agit d'un achat avec un contrat de tir s'élevant à 300 €.
- Monsieur SWIATECK, habitant, demande la mise en place de panneaux interdisant le passage des quads sur son chemin. Charles GARNIER propose de mettre des grès pour empêcher les quads d'emprunter le chemin.
- Suite au conseil d'école une enquête est distribuée en vue de la mise en place de l'étude dirigée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30.

*Le secrétaire de séance*  
**Nathalie MORONVAL**



*Maire*  
**Pascal MÉHEUD**

